



# LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

## DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025

La réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, supprime le compte-rendu synthétique du Conseil Municipal. Celui-ci est remplacé par la publication d'une liste des délibérations examinées en séance, dans la semaine qui suit celle-ci.  
Les délibérations sont consultables sur [www.marsilly.fr](http://www.marsilly.fr) et en mairie de Marsilly.  
Le procès-verbal qui retrace le déroulement de la séance, les positions et votes des conseillers, sera publié après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Deux points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal n'ont pu être examinés lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2025, le quorum n'étant plus atteint après le départ des plusieurs conseillers municipaux.  
Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT qui précise que si le quorum n'est pas atteint après une première réunion, une nouvelle réunion peut se tenir au moins trois jours plus tard et délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents. Le Conseil Municipal a donc été convoqué le 26 novembre 2025.

\* Arrêt du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

COMPETENCES	N°	Titres	Sens des votes
FINANCES	25.73	Attribution de subvention 2025 à l'association Cote a Coast - Versement du solde	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 05 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 05 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 05 Votes pour : 05 Votes contre : 00 ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
FINANCES	25.74	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation Marsellois (CAM) - Octobre Rose	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 04 (déport de Madame BARRIERE) Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 04 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 04 Votes pour : 04 Votes contre : 00 ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait à Marsilly, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Hervé PINEAU

